



BS.18-07-021-AF

Vos délégués SNPNC/FO se rendent dans les différentes instances. Voici les éléments phares que nous avons choisi de vous faire partager...

■ SECTEUR MIXTE : NO GO !

Le 27 juin, le SNPNC s'est rendu à une réunion de négociations sur le secteur mixte à laquelle étaient conviées par la direction les 3 Organisations Syndicales Représentatives (SNPNC - UNSA PNC - UNAC). La direction nous a annoncé en préambule que l'objectif à travers ce projet était de **permettre une meilleure adaptation des effectifs aux évolutions du programme**. Ce secteur serait réservé aux nouveaux embauchés, aux volontaires... [jusqu'ici le projet avait été annoncé ainsi] ainsi qu'aux ... nouveaux promus CC ! *On sort totalement de la notion de volontariat !*

3 scénarios ont été présentés, chacun ayant un coût assez conséquent (de 500 000 à 2 Millions d'euros) :

- **scénario 1** : 1 mois sur 2
- **scénario 2** : une partie des rotations des réseaux MC et LC seraient spécifiques à ce secteur.
- **scénario 3** : mixité totale de toutes les rotations MC et LC.

Nous avons clairement exprimé notre opposition à ce projet, beaucoup de «chantiers» en cours ne sont pas aboutis ou respectés. Trop de sujets sont à revoir pour permettre l'ouverture d'un secteur mixte (ordre de départs en CA, DDA, Temps Alterné...).

La direction a fini par conclure que si nous n'étions pas favorables à cette négociation, alors le secteur mixte ne se ferait pas. Comme quoi, on peut tomber d'accord parfois !

■ RESULTATS ÉLECTIONS CRPN

La liste **SNPNC-UNSA** a remporté les **3 sièges d'administrateurs PNC à pourvoir**.

SNPNC-UNSA : 60,02%
UNAC : 14,43% - **CGT : 10,21%** -
CFDT : 10,04% - **SUD : 5,27%**
Le taux de participation global a été de 38,62%.

Nous remercions tous les PNC de toutes les Compagnies qui ont accordé leurs suffrages à nos candidats.

Vous pouvez compter sur l'engagement sans faille de vos administrateurs pour défendre vos intérêts à la Caisse de Retraite du Personnel Navigant face aux défis qui s'annoncent.



Pascal Benyahia



Sandrine Techer

■ EMBAUCHES DE PNC EN CDI CONFIRMÉES

Le besoin d'**embauches de 100 PNC en CDI d'ici fin 2018** a été confirmé par la Direction. Le rythme des embauches se fera en 2 temps, d'abord en septembre (60 PNC) puis en décembre (40 PNC).

Nous avons revendiqué et obtenu l'intégration dans le volume d'embauches les 2 types de contrats : PNC en CQP et CDD.

Des avis ont été émis pour chaque CQP et CDD sur l'ensemble de leur contrat (issus du bilan de formation, des E-ALT réduits par les tuteurs en vol, et des remontées spontanées des maitrises, CDB et clients).

Les avis «très favorables» seront donc retenus pour les 100 embauches en CDI pour l'année 2018, ce qui correspond à peu près à 73 alternants et 18 CDD.

Si un besoin d'embauches supplémentaire de PNC en CDI sur l'année 2018 s'avère nécessaire, l'entreprise se dirigera alors vers les CDD et CQP ayant obtenu un avis favorable.

■ INFO CHSCT

PROCEDURE en cas de PRE infesté de nuisibles

- > **Remplir l'ACL** mais ça n'est pas suffisant !
- > Il faut immédiatement **prévenir le CDB** qui prévient le CCO pour immobilisation de l'avion et actions immédiates (rémanent ou fumigation).
- > **Faire absolument établir un CRAT Bénin en cas de piqûres ou démangeaisons.**

En exploitation la procédure concernant l'attribution de sièges cabine lors de PRE INOP est appliquée conformément à l'AC.

175 CCT - 128 CCPT
sont en attente de mise en ligne [Statistiques 1^{er} trim]

■ INFO FAMILLE ALÉA D'EXPLOITATION

En cas de retard de la rotation (> à 6h LC et > à 3h sur MC), une information est transmise aux familles, autant de fois que de nouveaux retards, par téléphone.

Vérifiez votre contact INFO FAMILLE, IPN dans «contact PN/ma fiche».

■ MC : MEP SUR UKRANIAN INTERNATIONAL = 1IR

Vos élus se sont battus depuis des mois en QDP pour que les **PNC en MEP de KBP sur Ukrainian International** puissent bénéficier d'une IR. C'est chose faite, la Division Europe a accédé à cette demande.

■ INFO CRPN

Chaque année, la CRPN adresse au domicile du PN une « Notification annuelle de droits » sur laquelle figurent le montant estimé de la pension et de la majoration de raccordement. Entre ces deux montants, on trouve celui de la « **bonification** ». Il s'agit d'une **prestation viagère versée en supplément de la pension, lorsque le PN a eu ou élevé au moins trois enfants pendant 9 ans au cours de la période où il a cotisé à la CRPN**. Elle est fonction du plafond de la sécurité sociale et de la durée de la carrière [limitée à 25 annuités].

■ 2 POIDS / 2 MESURES

Question SNPNC/FO N° 18 05 90 - NOTE DE SERVICE PNT

Une note de service datant de mars 2017 donne la possibilité aux PNT de poser un ou deux jours d'arrêt maladie sans certificat médical conformément à la réglementation Air Ops.

Les DP SNPNC/FO demandent la mise en application pour les PNC de cette note de service.

Réponse : La réglementation PNC s'applique.

■ TÉLÉPHONIE : CHANGEMENT D'OPÉRATEUR

Le contrat Orange a pris fin au 30 juin, l'opérateur Bouygues Telecom a été retenu pour 4 ans à partir du 1^{er} juillet. Le critère retenu a été celui de la qualité de la couverture réseau. Le numéro est conservé, la migration est prévue entre octobre et décembre. Le détail de la procédure sera envoyé aux salariés par courrier avec la nouvelle carte SIM. Une hotline et un point info à la cité sont prévus. Les tarifs sont plus favorables pour l'entreprise mais aussi pour les salariés. *A suivre...*

■ TRAITEMENT ANNULATIONS DE STAGES AFCA À CHAUD

Depuis des mois, l'AFCA souffre d'un manque d'Instructeurs Sécurité Sauvetage, ce qui a pour conséquence l'annulation de stages à chaud. **Face à notre insistance, la direction nous a confirmé qu'une régularisation de 2HC (de mi-journée de stage) et 4HC (pour une journée) sera opérée pour tous les PNC en ayant été victimes** [traitement identique à l'année 2017].

Les PNC ne doivent pas être pénalisés financièrement alors qu'il se sont rendus sur leur lieu de travail et qu'il n'ont pas pu exercer la tâche pour laquelle ils étaient programmés, du fait de difficultés organisationnelles de l'entreprise !

■ T'ES PCB, T'AS PAS DE GANTS DE FOUR !

Les PNC PCB [étudiants] ne sont pas dotés de gants de four, nous avons porté la réclamation en QDP, nous appuyant sur la SST. En italique, ce qui nous a été répondu, no comment ! **Comment voulez-vous qu'on avance si on doit mobiliser la maîtrise à chaque fois qu'un PCB aura à saisir une cassollette ?!**

Les PCB via leur fiche de poste ne sont pas autorisés à travailler en galley. Leur activité est centrée uniquement sur le service en cabine. Si un PNC Saisonnier souhaite récupérer des cassollettes, il en informe un PNC autorisé. L'encadrement est garant de vérifier que les PCB ne se placent pas en situation de risque.

■ DÉFENDU / OBTENU

Question SNPNC/FO N° 18 05 40

AF 474 du 2 mai 2018 -> 12h00 de repos division

Question SNPNC/FO N° 18 05 89

AF 474 du 27 mars 2018 -> 12h00 de repos division

Question SNPNC/FO N° 18 05 130

Acheminement PNC BP en stage ORY/Hôtel absence de navette -> 18h00 de repos division

Question SNPNC/FO N° 18 05 132 - «Le

CDB dit pas de repos pour les PN» - AF 897 [BZV/CDG] du 16/04 -> 48h de repos centre. Une information a été envoyée au Responsable de la Division Pilote.

Question SNPNC/FO N° 18 05 41 - Triple alternance pour 2 PNC -> 24h00 de RADD

■ REX FATIGUE

769 REX fatigue rédigés
[Chiffres de mai 2018]

➔ LC : 444 ↗

➔ MC/CC/BP : 325 ↗



52

Cabin Report rédigés faisant mention d'une absence d'articles des ventes à bord
[Chiffres d'avril 2018]

■ SNPNC AF

Rejoignez le Groupe Facebook



Syndiquez-vous utile !



Nom :

Prénom :

@ :

Grade / Secteur :

www.snpnc.org

5 rue de la Haye - BP 18939 Tremblay-en-France - 95732 Roissy CDG Cedex